

Changer d'électricité, refaire de l'énergie.

Contribution au colloque « Localiser l'épreuve démocratique. Assemblages, circulations, imaginaires ».

Introduction

Le développement des énergies renouvelables (EnR) en France, tardif, est lié à une libéralisation du secteur énergétique initiée au niveau européen. L'acteur public EDF, en situation de quasi-monopole depuis les lois de nationalisation de 1946 (Evrard 2013), s'est en effet engagé dès les années 1950, encouragé par les autorités politiques et l'appareil d'Etat, dans la voie du nucléaire (Hecht 2014). Ses incursions dans le domaine des EnR restant limitées (Guthleben 2013; Naegel 2014), le déploiement du solaire et de l'éolien, à partir du milieu des années 1990, est opéré par des entreprises privées de toutes tailles, sillonnant le territoire afin de négocier avec les propriétaires fonciers l'usage des emplacements susceptibles de donner lieu une exploitation rentable d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques (Nadaï 2007; Nadaï et Debourdeau 2015).

Les modèles de développement portés par ces acteurs reposent sur la captation et la capitalisation de ressources jusque-là peu valorisées - vent, rayonnement solaire, toits, terres de faible rendement, (Cointe et al. 2018) en vue de percevoir une rente liée aux mécanismes de soutien¹. Ils tendent ainsi à ignorer certaines externalités négatives indéniables du développement des EnR, et notamment de l'éolien- nuisances visuelles et auditives, impact sur la biodiversité, filières de fabrication des matériaux, etc.. – tendant à interroger son acceptabilité (Canel-Depitre 2017). Si, dans le contexte d'une nécessaire transition énergétique, il est tentant d'afficher le caractère « NIMBY » ou corporatiste de nombreuses critiques, certaines d'entre elles prennent une autre dimension quand elles émanent d'acteurs qui, loin de se contenter de protester contre les projets existants, proposent des alternatives

¹ Ces mécanismes de soutien consistent essentiellement en l'obligation pour les fournisseurs d'électricité d'acheter les kilowatts-heure produits par les installations EnR. Suivant les périodes et la taille des installations, cette obligation, d'une durée habituelle de 20 ans, peut être inconditionnelle et à prix fixe, c'est le régime de l'obligation d'achat, - ou réservée aux lauréats d'appels d'offres lancés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), habituellement sur le critère unique du prix de vente de l'électricité produite. L'alternance de ces deux mécanismes de soutien, ainsi que diverses autres évolutions réglementaires plus brusques (Debourdeau 2011; Nadaï et al. 2016), rend encore plus aléatoire un développement réussi des projets, mettant en péril les plus petits acteurs et favorisant la concentration du secteur.

auxquelles ils attribuent des valeurs politiques supplémentaires. Dès les années 2000 éclosent ainsi sur le territoire plusieurs collectifs pionniers affichant l'ambition de se réapproprier l'énergie, voire de lutter contre un « éolien colonial »² (Yalçin Riollet et Garabuau-Moussaoui 2015; Poize et Rudinger 2014). Divers par leur histoire, leur taille, le type d'énergie produite, ou le statut (association, coopérative ou entreprise commerciale), ces « projets citoyens » se distinguent par la prise en compte des territoires, et l'ambition commune de tenir compte d'autres impératifs (politiques, sociaux, environnementaux) que ceux liés à la valorisation économique de l'énergie produite. Plutôt que d'emprunter les voies les plus rapides pour le montage de leurs projets, ils s'efforcent, en considérant les « porte-parole » de l'ensemble des « actants » concernés, de les « enrôler » en « traduisant » leurs intérêts divergents³, révélant de nouveaux « assemblages » impliqués dans autant de démarches territoriales liées à la transition énergétique.

L'essor des projets EnR citoyens⁴ est d'autant plus remarquable qu'ils sont confrontés à d'insidieux – mais nombreux - obstacles. Leurs tenants ne sont pas soumis à la même répression brutale que les opposants à certains grands projets, y compris dans le secteur énergétique (Bure, Flamanville, etc.). Ils sont en revanche confrontés à une série de petites épreuves témoignant de la difficulté de faire advenir une alternative à la fois technique (par le recours aux énergies renouvelables) et politique (par l'ambition de décentralisation, voire d'autonomie énergétique des territoires, et l'inspiration coopérative) au modèle énergétique historique français. Pour affiner une vision alternative de ce modèle comme pour surmonter les défis quotidiens, les acteurs disséminés sur le territoire peuvent heureusement compter

² L'expression, rapportée par Yalçin Riollet et Garabuau Moussaoui, est d'un fonctionnaire territorial jouant un rôle clé dans la démarche d'autonomie énergétique du canton breton du Mené, évoquée plus bas.

³ Nous reprenons dans les termes entre guillemets une partie de la terminologie employée par Michel Callon dans son célèbre article consacré à la définition de nouvelles modalités de pêche des coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc par un collectif composé de pêcheurs, de chercheurs, et des coquilles Saint-Jacques elles-mêmes (Callon 1986). Les multiples adaptations auxquelles peuvent se prêter les projets EnR – notamment éoliens – permettent aux développeurs, même industriels, en vue de faciliter l'acceptation de leurs projets sur le terrain, d'opérer de tels assemblages, comme le montre le dialogue avec des associations de protection des oiseaux aboutissant, dans un parc de l'Aude, à un alignement des éoliennes permettant le passage des oiseaux migrateurs (Nadaï 2007). Ces traductions sont toutefois opérées sans préjudice du modèle économique décrit plus haut.

⁴ Au nombre d'environ 300 en octobre 2019, contre une poignée en 2010. Un tel foisonnement tranche avec le mouvement de consolidation des filières EnR constaté par ailleurs, bien que les projets citoyens ne représentent encore qu'1 à 2% de la puissance EnR installée en France. Pour un état des lieux récent de ce type de projets en France et de leurs perspectives, voir la récente étude d'Andreas Rüdinger, éditée par l'IDDRI (Rüdinger 2019).

sur une certaine solidarité, formalisée dans des réseaux informels puis de plus en plus structurés, dont la construction et l'entretien deviennent un travail complémentaire au développement des projets eux-mêmes. Ces dynamiques ont été peu étudiées en France, la recherche se concentrant plutôt au niveau des collectifs qu'à celui des réseaux (par exemple Wokuri 2017; Yalçın Riollet et Garabuau-Moussaoui 2015; Christen et Hamman 2015).

En pastichant dans le titre de cette communication celui d'un ouvrage-phare de Bruno Latour (Latour 2007), qui critiquait une définition du social comme « état des choses stabilisé » pour inviter à suivre le travail d'association permanent par lequel la société ne cessait de se recomposer, nous souhaitons mettre en valeur la manière dont ce travail d'association, catalysé par un nombre croissant mais limité d'acteurs, critique un modèle énergétique dont on perçoit aujourd'hui les limites et construit une (ou des ?) alternative(s). Adoptant une démarche quasi-chronologique, nous considérons trois « moments » de ce travail d'association : la constitution de nouveaux collectifs pour le développement des énergies renouvelables ; la mise en œuvre par ces collectifs de « dispositifs » EnR orientées par de nouvelles valeurs ; enfin la formation d'alliances et de réseaux.

Méthodologie

Cette contribution a été réalisée dans le cadre d'un travail de thèse en cours, s'intéressant aussi notamment au travail des plateformes de financement participatif. Notre étude de terrain inclut des entretiens avec des porteurs de projets citoyens ou des responsables/salariés de structures engagées dans la promotion de l'investissement citoyen dans les EnR, l'étude d'archives en ligne ainsi qu'un engagement de quinze mois au sein d'une coopérative locale de production d'électricité photovoltaïque, incluant la participation à des événements ou réunions organisées à l'échelle régionale ou nationale par l'association Energie Partagée, association nationale regroupant directement ou indirectement (par le biais de réseaux régionaux) la très grande majorité des structures et collectifs porteurs d'un « projet citoyen » en France à destination de ses adhérents à l'échelle régionale ou nationale⁵.

⁵ Energie Partagée peut aujourd'hui être considérée comme la figure de proue de la dynamique des énergies citoyennes en France. Les activités de cette association créée en 2010, et à laquelle adhèrent directement ou indirectement la grande majorité des collectifs oeuvrant pour les énergies citoyennes en France, sont financées en grande partie par des subventions publiques, en particulier de l'ADEME et de certaines régions, par des fondations privées, et par les cotisations de ces membres. L'association développe également une activité de formations, notamment à destination des agents de collectivités, dont bénéficient gratuitement ou à prix réduit

Vingt de ces vidéos, principalement exploitées ici, sont des webinaires animés par un.e salarié.e de l'association et un ou deux invités (porteurs de projets ou experts. Les autres, vidéos sont une quinzaine de captations de débats sur la thématique des énergies citoyennes - organisées généralement par des collectivités, et à laquelle ont pris part des membres d'Energie Partagée – et des supports communicationnels de longueur variable (que nous nous sommes limités à citer en quelques occurrences à titre illustratif). Il semble nécessaire de justifier le choix d'un corpus de documents d'un format encore inhabituel. Tirant le bilan des entretiens réalisés avec des acteurs du financement participatif et de l'investissement citoyen pour les énergies renouvelables, ainsi que d'un an de participation au développement d'une coopérative photovoltaïque membre de l'association Energie Partagée, il nous a semblé que les vidéos de ce corpus, et en particulier les webinaires, synthétisaient et illustraient un grand nombre de débats techniques et/ou politiques ayant cours entre les acteurs impliqués dans le développement de projets citoyens, dans le travail quotidien de développement des projets, lors de rencontres inter-collectifs au niveau régional ou national, ou encore par le biais d'échanges d'e-mail ou de contributions à plusieurs outils collaboratifs en ligne visant au partage d'information. Le choix des sujets et de l'organisation des webinaires relève d'une discussion entre les responsables de la formation de l'association Energie Partagée et leurs invités, mais ces derniers sont toujours placés en position d'experts, libres notamment de réfuter les propos des animateurs. Les participants aux webinaires (entre une dizaine et une soixantaine selon les sessions) peuvent librement poser leurs questions et faire leurs commentaires au-travers d'un outil de *chat* visible des autres participants et des spectateurs lors de diffusions ultérieures. Nous avons pu vérifier en assistant à des webinaires récents que ceux-ci ne faisaient pas l'objet d'un montage entre leur enregistrement et leur diffusion. Le choix de ce corpus peut donc nous conduire à nous restreindre à l'étude des problématiques jugées pertinentes par certains responsables d'Energie Partagée, mais nous permet d'appréhender différents points de vue pour chacune de ces problématiques.

1. Nouveaux imaginaires énergétiques et nouveaux collectifs

Les premiers projets EnR citoyens revêtent une nature contestataire. En 1993, l'association Phébus, qui s'est d'abord illustrée en militant pour l'arrêt du réacteur SuperPhénix de Creys

les membres des collectifs adhérents à l'association. Les WebEnR sont gratuits, ouverts à tout membre du réseau, et pour la plupart diffusés ensuite publiquement sur le site de l'association, sur YouTube et Vimeo.

Malville en Isère⁶, développe, dans le cadre d'un programme européen de promotion des EnR, la première centrale photovoltaïque sur toiture raccordée au réseau à deux kilomètres seulement de SuperPhénix⁷. Onze ans plus tard, en 2004, Philippe Vachette, figure alpine de l'entreprise sociale et solidaire, développe pour la municipalité de Chambéry la première centrale photovoltaïque française de 100 kW. Ses interlocuteurs chez EDF tardent, sous divers motifs techniques, à la raccorder au réseau, avant de le faire en catastrophe la veille de l'inauguration du site à laquelle sont annoncés le président de Région et le président de l'ADEME. Cette anecdote révèle le caractère extraordinaire au tournant des années 2000, d'une collectivité se mêlant de production électrique. Comme l'exprime lors d'un débat organisé dans le cadre des Journées Parisiennes du Climat, en novembre 2013, Christel Sauvage⁸, co-initiatrice du projet des Ailes des Crêtes, dans les Ardennes⁹ : « dans les zones rurales, il y a du vent et du soleil, ce sont des biens communs. Il y a des habitants en-dessous, qui ont besoin de chaleur, d'électricité, et il se passe quelque chose au milieu, mais il n'y a plus de lien ». Depuis le tournant des années 2000, certains acteurs, moins directement militants, s'attellent à retisser ce lien.

Parmi eux les syndicats d'énergie, propriétaires concédants des réseaux de moyenne et basse tension sur la quasi-totalité du territoire, mais dont quelques-uns ont gardé – la loi de 1946 les a épargnés en raison de leur statut public – la compétence de la distribution et de la fourniture d'électricité. Par exemple le Syndicat des Energies de la Vienne crée en 2001 une société d'économie mixte, SERGIES, détenue par des fonds publics, à 85%, aujourd'hui de loin le premier exploitant d'énergies renouvelables (tous types confondus) dans le département¹⁰. Ailleurs, on note le volontarisme de certaines collectivités, qui sur des territoires en déprise identifient la production d'énergies renouvelables comme de nouvelles ressources potentielles. Le Mené, en Bretagne – ancien canton récemment devenu une commune nouvelle – fournit un exemple bien documenté de ce type de stratégie territoriale (Yalçin Riollet et Garabuau-Moussaoui 2015), allant de la valorisation de résidus agricoles sur le

⁶ En 1977, le jeune professeur Vital Michalon trouve la mort dans une manifestation, sévèrement réprimée sur site visant à protester contre la mise en service de ce réacteur.

⁷ <http://www.hespul.org/decouvrir/qui-sommes-nous/historique/>

⁸ Vidéo EP : « Christel Sauvage présente Energie Partagée », novembre 2013

⁹ Un des premiers projets éoliens citoyens, développé entre 2004 et 2016 – soit deux fois le temps de développement moyen d'un parc éolien en France – par un collectif entraîné par Enercoop Ardenne-Champagne et l'Agence Locale de l'Énergie des Ardennes (ALE08).

¹⁰ Vidéo EP : « Les élus parlent aux élus », novembre 2015

territoire de la commune à l'élaboration d'une stratégie complète de production locale d'énergies renouvelables, avec l'aide inattendue, illustrant certaines coopérations inter-territoriales possibles, du SICAP, syndicat agricole de la région de... Pithiviers (Loiret)¹¹. Les agriculteurs et leurs organisations constituent en effet le troisième type d'acteurs déjà structuré susceptible de s'inscrire, en sus de leur activité principale, dans la production d'énergies renouvelable : méthanisation, mais aussi toitures photovoltaïques (Cointe 2016), voire parcs éoliens. Les exemples les plus remarquables (et médiatisés) de parcs éoliens citoyens, néanmoins, sont portés par des collectifs de citoyens majoritairement néophytes dans le domaine énergétique, s'opposant aux projets jugés « spéculatifs » de développeurs industriels et étrangers au territoire, mais poussé par leurs convictions écologistes à se mobiliser pour développer un autre projet¹², voire pour racheter un parc existant. Les analyses de cas académiques (Wokuri 2017; Fontaine et Labussière 2018; Christen et Hamman 2015) et relevant de la littérature grise (Guy, Falque Masset, et Insergueix 2015) permettent de cerner certains invariants : une volonté de reterritorialiser la production énergétique et ses bénéfices, une aversion envers les industriels dominant le secteur et plus largement pour toute démarche spéculative, la mobilisation de compétences diverses – la plupart des « noyaux durs » de groupe-projet comportant un expert des questions énergétiques, et une personnalité charismatique capable de mobiliser autour d'elle¹³. La réussite de ces projets éoliens emblématiques pousse enfin, dans les années 2010, d'autres collectifs à se lancer, moins en opposition à des projets industriels sur leurs territoires que par souhait de contribuer à la transition énergétique tout en « faisant renaître l'engagement citoyen dans quelque chose de local, quelque chose qu'on maîtrise », comme l'exprime un porteur de projet photovoltaïque dans les Bouches-du-Rhône¹⁴.

¹¹ Celui-ci ressuscite à cette occasion une vocation oubliée dans la deuxième moitié du 20e siècle, puisqu'il avait été un acteur-clé de l'électrification du département du Loiret

¹² Vidéo EP : « En Bretagne, des habitants ont construit leur propre parc d'éoliennes », juin 2014

¹³ Michel Leclercq, président d'Eoliennes en Pays de Vilaine, la structure notamment à l'initiative du premier parc éolien « citoyen » français, puis président de l'association Energie Partagée jusqu'à la fin de l'année 2017, est avant tout sculpteur ; Eoliennes en Pays de Vilaine avait par ailleurs été fondée par un couple de maraîchers. Observant la structuration des projets d'énergie citoyenne en Ile-de-France, l'auteur remarque une répartition fréquente des tâches, au sein de chaque groupe-projet, entre « techniciens » chargés des aspects techniques, juridiques et financiers, et « communicants » - professionnellement artistes, créatifs ou militants – à qui revient souvent l'initiative et la présidence des groupes projets.

¹⁴ Vidéo EP : « Les 104 de Lucisol », novembre 2016

La conduite de ces projets exige un travail important de mobilisation des acteurs. Le « noyau dur » qui les initie ne peut en effet en assumer ni la légitimité « citoyenne », ni le financement de ces projets, et il lui est nécessaire de s'assurer des alliances en vue de la constitution d'un collectif crédible. Ainsi l'association Eoliennes en Pays de Vilaine (EPV), initiatrice en 2005 du projet emblématique de parc éolien du pays de Béganne dont les opérateurs privés se désintéressent rapidement, mobilise-t-elle d'abord les communes proches, avant de créer avec elles une société de développement dans laquelle investiront plusieurs CIGALES¹⁵ bretonnes, puis, sept ans plus tard, une société de projet chargée de la construction et de l'exploitation du parc, dans laquelle investissent d'autres CIGALES et plusieurs fonds d'investissement régionaux, ainsi qu'un pool bancaire emmené par la banque néerlandaise Triodos, les banques françaises sollicitées restant .peu enthousiastes.

La constitution de ces collectifs ne se résume pas à des montages financiers, mais fait dialoguer des imaginaires différents de la transition énergétique et de son rapport au territoire. En témoigne un débat, organisé en octobre 2014¹⁶ dans le cadre des Rencontres Européennes de l'Energie Citoyenne, mettant en présence plusieurs représentants de projets citoyens, la députée Marie-Noëlle Battistel, engagée en faveur des énergies renouvelables, le maire écologiste de Loos-en-Gohelle, Jean-François Caron, et la directrice générale de l'énergie et du climat au Ministère de l'Ecologie. Tandis que la députée et la représentante de l'administration s'intéressent au sujet de l'*acceptabilité* des parcs éoliens et de l'orientation de l'épargne des Français vers les EnR, sujets à améliorer pour favoriser une évolution du mix électrique français, et mettent en avant les dispositions prévues dans la loi de transition énergétique alors en préparation pour faciliter l'investissement des collectivités dans les sociétés de développement d'énergies renouvelables, les porteurs de projets et le maire insistent en cœur sur la *participation citoyenne* nécessaire non comme moyen d'une transition énergétique pilotée au niveau national, mais comme composante à part entière d'une transition énergétique souhaitable. Pierre Jourdain, directeur de Site a Watts, la société de développement créée par EPV interpelle ainsi depuis le public Virginie Schwarz, directrice

¹⁵ Les CIGALES sont des clubs d'investisseurs citoyens

¹⁶ Retransmis dans quatre vidéos EP : « De l'utilité des projets d'énergie renouvelable », « Pour une participation réelle des citoyens à la transition énergétique au-delà du financement », « Projets citoyens, impliquer un territoire pour favoriser l'acceptabilité des projets » et « Que peut faire l'élu pour favoriser les projets citoyens d'énergie ? ».

générale de l'Énergie et du Climat. Il salue l'avancée à venir de la réglementation financière, soulignant qu'ils n'ont pu mobiliser le financement nécessaire à leur projet qu'en étant « précurseurs sur la réglementation – certains diraient hors-la-loi » mais appelle à clarifier la position de l'État sur le soutien à une gouvernance citoyenne des projets, et souligne « qu'au-delà du thème financier, l'enjeu est dans l'appropriation ». A la tribune, Christel Sauvage met en avant le souhait d'un empowerment des citoyens : « J'entends ce que disent les développeurs et les banquiers : c'est compliqué, c'est cher. On continue à dire aux habitants : appuyez sur le bouton, la lumière arrive et on s'occupe de tout. Il faut que les citoyens deviennent des acteurs, et soient conscients des problèmes techniques, réglementaires, etc. ». Jean-François Caron, lui, met en avant que « le sujet n'est pas l'acceptabilité des parcs éoliens mais la participation citoyenne ». Il pointe la force des non-dits dans le développement des parcs, poussant les industriels à se satisfaire de l'accord des propriétaires fonciers et de la passivité des élus, et une partie de la population à se demander, pour chaque nouvelle éolienne « combien a touché untel ». Comparant le territoire à un « chaudron », il appelle à une conscientisation des citoyens par les usages, à lier le développement des EnR à d'autres politiques environnementales locales, et à « co-construire l'offre et la demande ».

Le développement de projets citoyens exige pourtant la coopération des porteurs de projets, des collectivités, et de bien d'autres acteurs. C'est dans le design de ces projets et des structures qui les portent, ici considérées comme dispositifs techniques et financiers, que ces assemblages hétéroclites se consolident.

2. Construire un dispositif EnR citoyen

Rien ne distingue à première vue une installation EnR citoyenne d'une installation industrielle : les matériels utilisés sont identiques, ainsi que le modèle économique du projet, désespérément dépourvu de toute variante : il s'agit de produire de l'électricité pour la revendre et l'injecter sur le réseau. Où est alors la différence ?

En 2010, la fondation de l'association Énergie Partagée donne lieu à la rédaction d'une « charte » à laquelle doivent se conformer les projets adhérents ¹⁷. Ce document léger ne mentionne que quatre valeurs, très succinctement décrites : un ancrage local, une gouvernance ouverte de type démocratique, une exigence écologique et une démarche non

¹⁷ Vidéo EP « L'énergie citoyenne pour les nuls », avril 2018

spéculative. Les porteurs de projets demeurent donc libres d'adapter leurs montages à condition de respecter ces valeurs relativement larges. La vie des projets ne va pourtant pas sans débats sur ces valeurs, dont nous donnons ici quelques exemples.

La définition des modalités de gouvernance des collectifs est une des premières étapes de leur développement. Comme on l'a vu avec EPV, elle est guidée en grande partie par des considérations pratiques. Le mouvement coopératif constitue sans ambiguïté une source d'inspiration pour les pionniers des énergies citoyennes. Mais le modèle économique des projets, très capitalistique (il s'agit d'investir dans un équipement pour ensuite toucher les rentes de sa production) se prête peu aux contraintes juridiques – en matière d'affectation des dividendes notamment - pesant sur les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) dont la structure en collègues, permettant de considérer officiellement l'apport des citoyens, des collectivités, des partenaires, etc. semble pourtant toute faite pour ce type de projet multi-partenarial. La loi de transition énergétique de 2015, permettant aux collectivités d'investir directement dans les sociétés de production d'énergies renouvelables, quel que soit leur statut, oriente un nombre croissant de collectivités vers le statut très flexible de la Société par Actions Simplifiées (SAS) – tout en préservant le principe « d'un homme une voix », comme en témoigne un juriste d'Energie Partagée¹⁸. Ces réflexions organisationnelles concernent également les méthodes de travail d'organisations à visée industrielle mais composées à une écrasante majorité de bénévoles, où héritiers de l'éducation populaire s'opposent aux partisans d'une gestion de type entrepreneurial. L'association Energie Partagée consacre une de ses sept formations à cette thématique, avec deux objectifs affichés « fonctionner en mode projet » et « prendre soin du groupe ».

Le critère d'une démarche non spéculative semble parmi les plus aisés à cerner : la nature contestataire des projets et leur inspiration coopérative semblent s'opposer à l'idée d'une recherche de profit. La question de l'affectation des bénéfices financiers du projet pose néanmoins question, notamment parce que les collectifs citoyens comptent de nombreux membres peu actifs, dont l'implication est essentiellement financière ! Dans la première moitié des années 2010, les projets citoyens pionniers affichent leur ambition de faire profiter leurs territoires des retombées économiques de leur activité. Certains projets, comme

¹⁸ Vidéo EP « WebEnR- Structures juridiques »

Eoliennes en Pays de Vilaine ou le Varne, en Bourgogne¹⁹, financent par leurs bénéfices des salariés dédiés à la prévention de la précarité énergétique, quand d'autres abondent au capital de projets naissants afin de renforcer l'élan d'une transition énergétique citoyenne. Ces dépenses ne peuvent se faire qu'en diminuant le retour sur investissement des actionnaires de chaque projet, ce qui entraîne chaque collectif à se forger une éthique de l'utilisation du capital collectif, tenant compte d'une double exigence de preuve de viabilité des projets et de mise en service des biens communs. Le terme même d'« actionnaires », que visent à revaloriser certains animateurs nationaux de l'association Energie Partagée²⁰, reflète une difficulté des porteurs de projets, affichant des valeurs environnementales, démocratiques, mais tenus pour parvenir à leurs fins de mobiliser des investisseurs dotés d'une forte épargne plutôt que des militants désargentés²¹.

L'aspect le plus séduisant des projets citoyens de production d'énergie renouvelable ressort cependant à la fois des critères de démarche non spéculative, de gouvernance ouverte et d'écologie : il s'agit de la possibilité de jouer sur le design des installations en se fondant sur d'autres critères que la pure recherche de rentabilité, autrement dit de produire une énergie à la fois profitable et supportable pour le territoire. Les applications de ce principe sont diverses. Eoliennes en Pays de Vilaine, après échange avec les riverains de futurs projets éoliens, conviennent dans un cas de « brider » la puissance d'une installation, dans un autre de la déplacer de quelques centaines de mètres, au prix du sacrifice d'une éolienne, en raison d'un principe de précaution non pris en compte par les développeurs industriels, comme l'explique Michel Leclerc, vice-président d'EPV²². Les modalités du partage des retombées économiques du projet peuvent également être travaillées, par exemple en proposant un partage de la redevance de la mise à disposition des terrains pour un futur parc éolien entre les propriétaires fonciers et les riverains immédiats de la future installation²³(ce qui va à l'encontre d'une pratique critiquée de certains développeurs éoliens, faisant miroiter le paiement de cette redevance à chacun des propriétaires fonciers d'une commune, afin de

¹⁹ Vidéo EP, « Christel Sauvage présente Energie Partagée », novembre 2013

²⁰ Vidéo EP : « Mobiliser, fédérer, collecter sur un projet territorial d'énergie renouvelable », mai 2017

²¹ Lors de ce WebEnR, Marc Mossalgue, responsable de la communication d'Energie Partagée, dit: « on peut avoir beaucoup de souscriptions inférieures à 1000 euros, mais qui finalement représentent assez peu dans le montant total, par contre beaucoup en termes de mobilisation citoyenne. [...] Si on a vraiment besoin d'argent, il faut s'orienter vers des actions plus efficaces en termes de collecte ».

²² Vidéo EP : « En Bretagne, des habitants ont construit leur propre parc d'éoliennes », juin 2014

²³ Vidéo EP : « WebEnR Comment gérer la maîtrise foncière des projets de territoire », avril 2018

limiter les oppositions, avant de la payer qu'aux propriétaires des terrains où s'implante effectivement une éolienne), ou encore, comme certaines « centrales solaires villageoises », en essayant de répartir un ensemble de petits projets photovoltaïques entre les différents villages d'un territoire²⁴. Certaines initiatives, enfin, méritent peut-être tout spécialement la dénomination de « projet de territoire », par l'effort mené pour revaloriser certaines caractéristiques spécifiques des territoires sur lesquels ils s'implantent. Ainsi par exemple, les projets de réhabilitation d'anciens moulins à eau²⁵ ou encore le projet de micro-chaufferie à bois de la SCIC ERE 43, tirant profit de l'existence voisine d'une entreprise d'insertion spécialisée dans le recyclage de palettes de bois et d'un centre de vacances aux factures de chauffage trop élevées²⁶. La progression des collectifs portant des projets de méthanisation parmi les membres de l'association Energie Partagée a conduit celle-ci à publier en avril 2017 une charte spécifique à cette énergie, bien plus précise que la charte « générale » du mouvement, en raison des risques environnementaux de cette filière « pas comme les autres », ainsi que des questions notamment liées à l'utilisation d'intrants agricoles²⁷. Cette charte vise, encore une fois, à atteindre une forme d'équilibre pragmatique qu'on pourrait

²⁴ Vidéo EP : « WebEnR Centrales solaires villageoises, introduction à la démarche », mai 2018

²⁵ Vidéo EP : « La Marie-Thérèse : Rénovation d'une centrale micro-hydraulique à Velaux », décembre 2016

²⁶ Vidéo EP : « Les micro-chaufferies d'ERE 43, de l'arbre au radiateur », mai 2013

²⁷ Vidéo EP : « La méthanisation : une production d'EnR pas comme les autres ».

résumer ainsi : favoriser le développement d'une méthanisation citoyenne, tout en évitant les projets inacceptables.

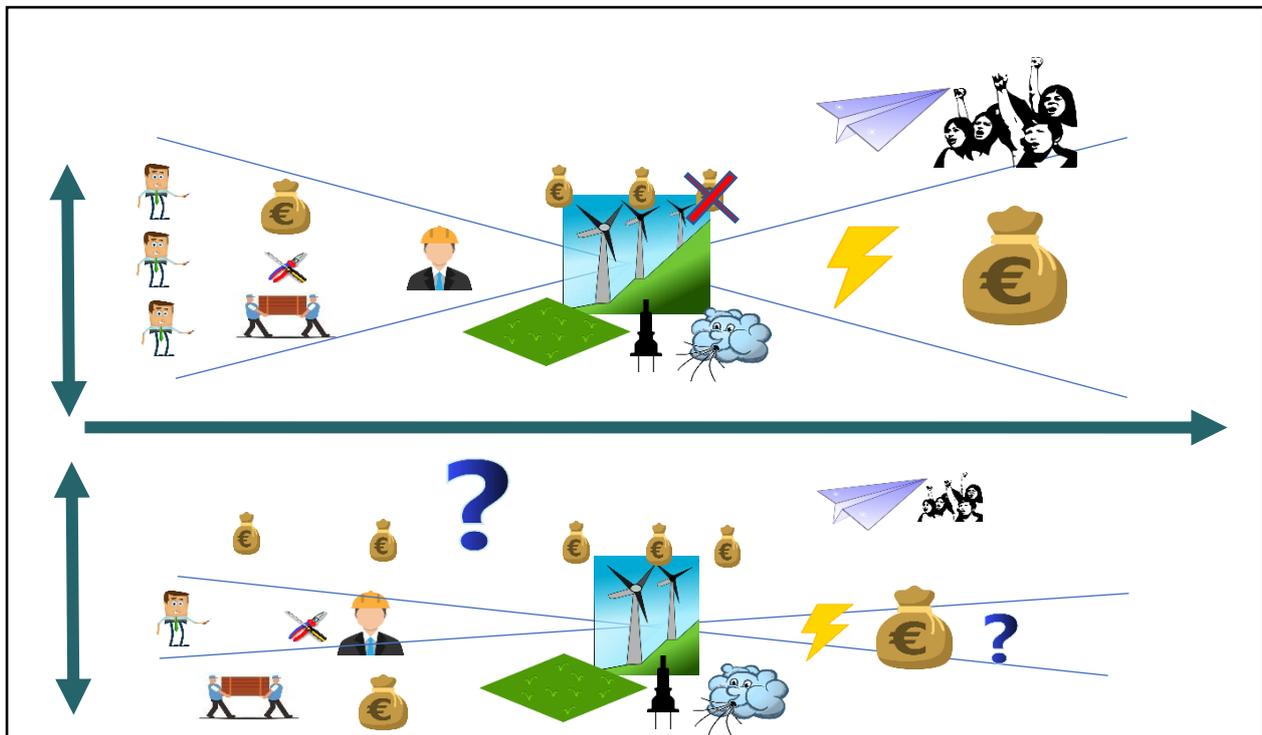


Figure 1. Comparaison des économies de projets de production d'EnR dits industriels (en haut) et citoyens (en bas).
Réalisation de l'auteur

Le schéma présenté ci-dessus présente une synthèse grossière de la manière dont les projets dits citoyens (en bas) visent à se distinguer de projets dits industriels. Dans le cas traditionnel, un porteur de projet (la figure au casque) vise à produire de l'électricité (l'éclair) en vue de la revendre à un fournisseur d'électricité. Il mobilise pour cela des ressources locales (en bas de chaque schéma), pour certaines gratuites (ici le vent), pour d'autres non (l'accès au foncier, l'accès au réseau électrique). Il mobilise également des ressources extérieures au territoire (à gauche du schéma) comme du travail ou des ressources financières, qu'il doit rémunérer également. La vente de l'électricité fournira un revenu au développeur (ici aussi producteur) mais le projet pourrait être mis à mal par certaines parties prenantes écartées ou mal intégrées à la conception du projet (ici en haut à droite, des opposants issus de la société civile ainsi que les autorités aéronautiques civiles et militaires). En bas, l'économie du projet est comparable. Cependant certaines ressources, externes au territoire dans le cas précédent, sont ici mobilisées localement : les ressources financières, une partie de la main d'œuvre. Des ressources locales considérées comme gratuites dans le premier cas peuvent faire l'objet d'une rémunération, par exemple via une contribution à certains projets de développement

territorial. Les particularités et oppositions territoriales seront mieux prises en compte, ce que nous illustrons ici par la suppression d'une des trois éoliennes du projet développé. Les opposants au projet pourront par cette voie être convertis ou marginalisés. Le projet risque de générer un revenu plus faible pour le développeur-producteur, mais les retombées économiques seront plus importantes pour les acteurs issus du territoire. Surtout, ce qu'illustre notre point d'interrogation, le projet pourra apporter à certains des acteurs du territoire un dividende extra-économique.

Ainsi s'agrègent autour des porteurs de projets les différents acteurs du territoire, mais également certaines parties prenantes inaudibles (animaux sauvages et d'élevage, mémoire du territoire, prestataires lointains) dont les intérêts sont néanmoins relayés et pris en compte pour tenter de concevoir des infrastructures à la fois viables et éthiquement satisfaisantes. Cependant les porteurs de projets et leurs alliés ne sont pas seuls maîtres de la conception des dispositifs : leur influence y dépend aussi de variables extérieures. Ainsi, en 2010, le ralentissement du secteur éolien permet à un collectif d'agriculteurs de Haute-Vienne de contracter avec un développeur pour un projet d'une unique éolienne, devenu intéressant en raison du ralentissement global du marché de l'éolien²⁸. A l'inverse, la diminution constante au cours des années 2010 des tarifs d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque, et dans une moindre mesure, éolienne, complique la position financière de nombreux nouveaux collectifs, qui contrairement à leurs prédécesseurs ne se mesurent pas au problème de répartir leurs bénéfices, mais bel et bien d'atteindre un équilibre financier. Ces difficultés entraînent une restriction des choix possibles dans l'élaboration des dispositifs, les collectifs photovoltaïques devant désormais réfléchir en termes de « grappes de projets » plutôt qu'un projet à la fois, et donner la priorité, à leur tour, aux emplacements les plus rentables plutôt qu'à ceux correspondant davantage aux valeurs du projet.

Plus encore que l'équilibre financier, certains aspects de l'encadrement réglementaire de la production d'EnR limitent la réalisation de l'imaginaire d'énergies citoyennes. L'exemple le plus illustratif en est peut-être le traitement du thème de l'autoconsommation, dont l'évocation revient souvent dans le discours des porteurs de projets, mais aussi dans les questions de citoyens « néophytes » désireux de produire « leur propre énergie ». Tolérée

²⁸ Vidéo EP « L'éolienne « La Citoyenne » de Rilhac-Lastours, juin 2014

dans les zones (très rurales) non interconnectées au réseau électrique, l'autoconsommation ne faisait l'objet d'aucun cadre réglementaire avant un décret de juillet 2016, consécutif à la Loi de Transition Energétique, sur le reste du territoire. Depuis, certains projets ont vu le jour, au prix – comme il y a dix ans les premiers projets de production d'EnR – de détournements considérables d'une réglementation empêchant notamment à quiconque n'est pas le propriétaire d'un bâtiment de produire sur le toit de celui-ci de l'électricité à destination d'une boucle locale²⁹. Le quotidien de la vie des projets est marqué, pour leurs porteurs souvent néophytes, par les micro-épreuves liées au faible intérêt, voire à la défiance portée à ces projets par des interlocuteurs obligés : faible intérêt des banques, offres de polices d'assurance inexistantes pour les projets de petite taille, délais de raccordement au réseau et période annuelle du règlement par les acheteurs obligés en constituent quelques exemples.

Face aux difficultés liées à la tâche exigeante de concevoir ces dispositifs, les porteurs de projets citoyens multiplient les démarches d'entraide et de mutualisation des risques et des pratiques. Ces réseaux d'abord informels, puis de plus en plus structurés mais foisonnants, dessinent peut-être une autre idée d'un « réseau électrique ».

3. De nouvelles alliances

Certaines figures symboliques permettent de mettre en lumière la généalogie croisée de la production citoyenne d'énergie et d'autres élans sociaux, en particulier le mouvement antinucléaire et celui de l'entrepreneuriat social et solidaire. Ainsi Bernard Laponche, polytechnicien et responsable syndical dans l'industrie nucléaire dans les années 1970, en devient l'un des contempteurs, avant d'être nommé en 1982 directeur de l'Agence Française de la Maîtrise de l'Energie, ancêtre de l'ADEME. A ce poste, il appuie des professionnels engagés pour un développement du solaire au service des territoires dans la création du CLER, Comité de Liaison des Energies Renouvelables ; certains d'entre eux participent également à la création d'Hespul six ans plus tard. Le CLER et HESPUL appuient en 2005 la création d'Enercoop, fournisseur coopératif d'électricité 100% renouvelable. Ces trois acteurs aux côtés notamment de la Nef, du Crédit Coopératif, et de quelques porteurs de projets pionniers sont à l'origine en 2010 de l'association Energie Partagée, qui rapidement fédère la très grande majorité des projets sur le territoire, et appuie la création d'autres collectifs.

²⁹ Vidéo EP « WebEnR autoconsommation et projets de territoires », mai 2018

Energie Partagée n'est pas le premier acteur à avoir tenté d'encourager l'essor des énergies citoyennes. Initiées par l'association Rhône-Alpes Energie Environnement et les Parcs Naturels Régionaux en 2010, l'initiative des Centrales Solaires Villageoises (Poize et Labie 2016; Forget 2013) porte un modèle précis de développement d'installations photovoltaïques en milieu rural, selon une charte précise et sous le contrôle d'un comité de pilotage régional. Les travaux d'Antoine Fontaine (Fontaine 2017) démontrent cependant que l'action des porteurs de projets au niveau local est liée moins à cette charte qu'à la (relative) fragilité du modèle économique de ces toitures, reposant sur la rémunération par le tarif d'achat, et conduisant à accorder une priorité à la qualité économique des toitures potentiellement exploitées (ensoleillement / coût du raccordement / niveau des contraintes techniques) sur des critères architecturaux, ou d'équité entre les différents villages prenant part à une même société. Ces difficultés n'empêchent certes pas le développement des centrales solaires villageoises, qui en 2019 avaient dépassé le cap des trente projets. Elles illustrent néanmoins l'intérêt de l'approche d'Energie Partagée, qui en limitant dans une charte *a minima* les exigences envers ses adhérents, entérine le caractère éminemment local de chacun des projets citoyens, tout en leur fournissant, à travers un accompagnement, des rencontres, la création ou l'appui à la création de réseaux régionaux, des outils de mutualisation, un cycle de formation auquel renvoient la plupart des vidéos étudiées dans cette contribution, l'architecture d'un réseau d'échanges et d'entraide, outil précieux aux porteurs de projets confrontés à la difficile insertion de leurs projets au réseau électrique national.

La mise en réseau des projets peut aussi prendre un tour plus formel. La SEM SERGIES, avocate d'une forme de nouveau municipalisme de la production énergétique, a ainsi inclus dans sa stratégie des prises de parts dans d'autres opérateurs territoriaux naissants et dans des projets citoyens. Sans négliger un intérêt financier, l'objet de telles opérations est, selon son directeur général, de soutenir des efforts engagés dans la même direction que les siens, tout en diversifiant les risques liés à l'exploitation d'une énergie générée par le vent et le soleil³⁰. Par ailleurs, dès 2011, certains des acteurs à l'origine d'Energie Partagée lui ont adjoint un fonds, Energie Partagée Investissement, destiné à faciliter sur tout le territoire l'investissement de particuliers dans des projets citoyens de transition énergétique. La

³⁰ Vidéo EP : « Les élus parlent aux élus », novembre 2015

création de ce fonds semble acter la naissance d'une figure d'investisseur citoyen, auprès de celles mieux connues du citoyen, de l'habitant, du riverain ou du militant (Le Floch 2011). Il n'est pas sans contrainte pour les projets de bénéficier d'un investissement de ce fonds, qui exige un rendement annuel de 4%. La décision prise par la Commission de Régulation de l'Énergie, à partir de 2017, d'accorder un bonus dans ses appels d'offres éolien et photovoltaïque aux projets citoyens (définis sur des critères de composition du capital ou du financement global du projet), ainsi que la création sous l'égide de l'ADEME de l'outil EnRciTe, associant Énergie Partagée à de puissants acteurs institutionnels dont la Caisse des Dépôts, en vue de faciliter le financement délicat de la phase d'émergence de projets importants, témoigne même d'une reconnaissance nationale du mouvement des énergies citoyennes. On peut cependant se demander quel est le prix de telles alliances, ce que nous ébauchons en conclusion.

Conclusion :

Le mouvement des énergies citoyennes semble aujourd'hui à la croisée des chemins. Quelques initiatives de militants opposés au nucléaire ou au sort qu'un déploiement libéralisé des énergies renouvelables sur leurs territoires ont donné lieu, en une quinzaine d'années, à un mouvement en voie de structuration, mais toujours foisonnant, capable d'organiser efficacement les échanges entre « militants » des énergies citoyennes, d'accompagner l'émergence de nouveaux projets en contrôlant d'éventuelles dérives, de fédérer sur une vision préférentielle de la production électrique au 21^e siècle des acteurs aussi puissants que des agences et organismes de l'État, un nombre croissant de Régions, certains industriels.

Le stockage impossible à grande échelle de l'énergie électrique et l'organisation de sa production et de sa distribution au 20^e siècle rendaient peut-être, plus encore que le sens du partage des tenants des énergies citoyennes, cette structuration au niveau national. La réglementation encadrant le développement des EnR et surtout l'injection de l'électricité produite sur le réseau et sa revente au consommateur restent en effet encadrés au niveau national, suivant des logiques héritées du monopole public mais aujourd'hui battues en brèche par le processus de libéralisation des marchés énergétiques. Le travail des porteurs de projets citoyens présente ainsi certaines similarités avec celle des cueilleurs de champignons *matsutakes* l'Oregon (Tsing 2017) dont la cueillette, transitant par un système d'échanges globalisé, finit sur les tables de restaurants tokyoïtes. La vente de l'électricité captée par

l'intermédiaire du rayonnement solaire ou du vent par le collectif citoyen, comme celle du champignon par le cueilleur, ne signifient pas leur aliénation car l'un comme l'autre ont marqué par leurs pratiques des objets (l'électron, le champignon) pourtant ensuite indiscernables au sein du réseau de distribution. Se déploient ainsi en amont de ces réseaux des écosystèmes « péricapitalistes³¹ » dont le fonctionnement repose en grande partie sur des valeurs démocratiques.

Travaux cités

- Callon, Michel. 1986. « Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». *L'Année sociologique*, 169-208.
- Canel-Depitre, Béatrice. 2017. « Le processus de construction de l'inacceptabilité sociale d'un projet de production électrique éolien en Haute Saintonge, ». *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, n° 130 (décembre): 15-31.
- Christen, Guillaume, et Philippe Hamman. 2015. « Associer les habitants à la transition écologique: Quelle dimension participative des projets d'énergies renouvelables en Alsace ? » *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58: 119. <https://doi.org/10.7202/1036209ar>.
- Cointe, Béatrice. 2016. « Le tarif d'achat photovoltaïque comme outil d'innovation territoriale : l'exemple des Fermes de Figeac ». *Vertigo*, n° Volume 16 Numéro 1 (avril). <https://doi.org/10.4000/vertigo.17040>.
- Cointe, Béatrice, Alain Nadaï, Olivier Labussiere, Édith Chezeli, Antoine Fontaine, et Laurence Rocher. 2018. « The Politics of Some Policy Instruments ». In *Energy Transitions : A Socio-Technical Inquiry*, par Alain Nadaï et Olivier Labussière, Palgrave. Energy, Climate and the Environment Series. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01675695>.

³¹ Anna Tsing choisit ce terme pour désigner l'organisation des cueilleurs de l'Oregon, en marge des flux commerciaux mondiaux mais néanmoins liés à eux. Après une hésitation, nous le conservons pour décrire l'activité des porteurs de projets citoyens, considérant que la constitution et l'exploitation d'un réseau électrique figé relève d'un capitalisme d'état.

- Debourdeau, Ariane. 2011. « De la « solution » au « problème »: La problématisation de l'obligation d'achat de l'énergie solaire photovoltaïque en France et en Allemagne ». *Politix* 95 (3): 103. <https://doi.org/10.3917/pox.095.0103>.
- Evrard, Aurélien. 2013. *Contre vents et marées: politiques des énergies renouvelables en Europe*. Développement durable. Paris: Sciences Po Les Presses.
- Guthleben, Denis. 2013. « Les recherches sur le solaire, d'hier à aujourd'hui : un projet historique ». *Annales historiques de l'électricité* 11 (1): 105-10. <https://doi.org/10.3917/ahe.011.0105>.
- Guy, Lionel, Marie-Laure Falque Masset, et Christelle Insergueix. 2015. « Projets d'énergie renouvelable participatifs et citoyens - retours d'expériences ». ARENE Ile-de-France.
- Hecht, Gabrielle. 2014. *Le rayonnement de la France énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde guerre mondiale*. Paris: Amsterdam.
- Nadaï, Alain. 2007. « "Planning", "Siting" and the Local Acceptance of Wind Power: Some Lessons from the French Case ». *Energy Policy* 35 (5): 2715-26. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2006.12.003>.
- Nadaï, Alain, et Ariane Debourdeau. 2015. « Actions, séquences, épreuves de transition dans les crêtes pré-ardennaises (CCPA) ». In *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales*, 139-47. Paris: CNRS Editions.
- Nadaï, Alain, Werner Krauss, Ana Isabel Afonso, Dorle Dracklé, Oliver Hinkelbein, Carlos Mendes, et Olivier Labussière. 2016. « A Comparison of the Emergence of Wind Energy Landscapes in France, Germany and Portugal ». In *Landscape and Sustainable Development The French Perspective.*, par Yves Luginbühl, Peter Howard, et Daniel Terrasson. London: Taylor and Francis. <http://public.eblib.com/choice/PublicFullRecord.aspx?p=4442801>.
- Naegel, Paul. 2014. « L'usine marémotrice sur la Rance : son histoire pour partie revisitée ». *La Houille Blanche*, n° 2 (avril): 95-100. <https://doi.org/10.1051/lhb/2014021>.
- Poize, Noémie, et Andreas Rüdinger. 2014. « Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne ». 01/2014. Working Papers. IDDRI.
- Rüdinger, Andreas. 2019. « Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France : état des lieux et recommandations ». 03/19. Etude. IDDRI.
- Wokuri, Pierre. 2017. « Les projets «citoyens» d'énergie renouvelable en France et au Danemark: une confrontation David contre Goliath?Les cas de Wind People et d'IDSE ». In *Politiques énergétiques : modèles alternatifs et dynamiques locales*. Montpellier.
- Yalçın Riollet, Melike, et Isabelle Garabuau-Moussaoui. 2015. « L'énergie fait-elle communauté en France ? Le cas de la démarche d'autonomie énergétique du Mené. » In *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales.*, CNRS Editions. Paris.